DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AOUT 2023

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	22

OBJET
N°2023-8-6

Garantie d'emprunt Batigère

L'an deux mille vingt trois, le vingt neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Gérard ALLIERI, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI- Mme HENRY – MM.LENOBLE- PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-MM.TURCHI-SAUVLET -Mmes RIQUET-LIGI-PATELLI-THIERRY-BERTRAND-MM.SIBELLA-PERREY-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-M.ZANCHIN

Excusés :
M.BASSO ayant donné pouvoir à M.LENOBLE
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme HENRY
M.CANON ayant donné pouvoir à M.SAUVLET
Mme USELDINGER
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
M.SULLI ayant donné pouvoir à M.SIBELLA
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée à la porte de la Mairie le 31 août 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 22 août 2023.
Le Maire,

COMMUNE DE LEXY (Meurthe-et-Moselle)

Le Conseil Municipal,
Avec 19 voix **POUR**, *2 voix* **CONTRE** *(M.SIBELLA-M.COMMITO) et 1* **ABSTENTION** *(Mme HENRY),*

Vu la demande formulée par la SA HLM BATIGERE GRAND-EST et tendant à obtenir la garantie partielle d'un emprunt destiné au financement des travaux de réhabilitation de 60 logements à LEXY, 15 et 17 rue Albert Lebrun ;

Vu le rapport établi par Batigère Développement Grand Est
La présente garantie est sollicitée dans les conditions ci-dessous ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu le contrat de prêt n°148435 signé entre BATIGERE, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations

REÇU EN PREFECTURE
le 31/08/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20230829-2023_8_6-DE

DELIBERE

Article 1er : La Commune de LEXY accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 280 000 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°148435, constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 140 000 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

COMMUNE de LEXY (Meurthe-et-Moselle)

Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE
le 31/08/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-215403148-20230829-2023_8_6-DE